

Compte Rendu de la réunion Commission Finances du 09 04 2025

1/ RIFSEEP

Nouveau régime indemnitaire visant à remplacer toutes les anciennes primes des employés.

Bien qu'obligatoire depuis 2016, il n'avait pas été prévu sa mise en place jusqu'à présent.

Avantages :

Meilleure valorisation des postes de travail et des tâches à accomplir

Meilleure attractivité pour les emplois de la commune

Evolution de chacun plus facile à appréhender

Versé mensuellement pour la partie fixe

Versé annuellement pour la partie variable, qui reste minoritaire et à la main du maire

Inconvénients :

Alourdissement de la masse salariale

A noter qu'en cas d'IT, la prime n'est pas maintenue.

Nous proposons une mise en place à partir de juillet 2025, après délibération du CM.

2/ KARTING

Nous avons actuellement 2 approches pour racheter le terrain à la commune, dont une proposition concrète.

Bail commercial en place avec le gérant actuel, les loyers ont été remis à la normale en 2025 et sont jour.

Négociations en cours.

3/ CAMPING

Un mandat de vente a été signé il y a quelques semaines.

Nous avons actuellement une proposition d'achat, de la part d'un couple de professionnels.

Leur projet global nous sera présenté mercredi 16 avril, et les négociations seront entamées pour pouvoir établir un compromis.

Les fonds perçus par cette vente, et éventuellement du karting, serviront à arbitrer les biens de la commune.

Le but, est de pouvoir investir dans d'autres bâtiments, biens ou projets, permettant de générer plus de recettes, et moins de dépenses, afin de consolider les finances de la commune.

A délibérer rapidement en CM pour pouvoir avancer.

4/ SEMCODA

La SEMCODA envisage des travaux d'isolation, notamment, pour l'immeuble dont nous avons accepté dernièrement la prorogation du bail à construction.

Elle nous demande comme à chaque projet d'emprunt bancaire, une garantie à première demande, pour couvrir une éventuelle défaillance de sa part.

A délibérer en CM

Prochaine réunion : Mercredi 14 05 2025 à 18h30